



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Décision**

La société AXEPT, située 10 avenue Henri Zanaroli SEYNOD à Annecy (74600) est agréée en qualité d'organisme d'audit de centres et de contrôleurs non rattachés à un réseau, conformément aux arrêtés du 18 juin 1991 modifié relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes et du 27 juillet 2004 modifié relatif au contrôle technique des véhicules lourds à compter du 10 mai 2022, pour une durée de 4 ans.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de ce jour.

Fait le 10 mai 2022

La chef du département  
du contrôle technique des véhicules  
et des affaires transversales

Catherine BIETH